

Mars 2022

Le 8 mars, c'est le jour du bilan.

On est loin du compte !

Mais, a-t-on vraiment cherché à s'attaquer au problème ? Pas si sûr !

Ce mois de mars c'est aussi la prise en compte des comportements et des agissements sexistes au travail dans la caractérisation du harcèlement sexuel avec l'entrée en vigueur de la loi du 21 août 2021.

Et si le **SEXISME ORDINAIRE** était l'une des origines du mal !

Le sexisme c'est 365 jours pour nous, et pour vous ?

Pourquoi cette démarche ? >>

**PRENDRE EN COMPTE LE SEXISME ORDINAIRE
DANS LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR ?**

